



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00579

Numéro SIREN : 572 028 041

Nom ou dénomination : DELOITTE & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2015 sous le numéro de dépôt 13195

DELOITTE & ASSOCIES

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 1 723 040 Euros

185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

572 028 041 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 13 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT

L'an deux mil quatorze, et le treize novembre, à 16 heures 15, les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sis au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur José-Luis GARCIA, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Alain PONS, seul Actionnaire présent, est appelé comme scrutateur.

Monsieur François DESTOMBES est désigné Secrétaire de la Séance.

Le cabinet COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE CFCE, Commissaire aux Comptes, et Madame Rosine MALENGUEBOU et Monsieur Rémi BARBAGIANNI, respectivement représentants de l'Unité Economique et Sociale collègue « Non Cadres » et collègue « Cadres », dûment convoqués, sont absents excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent le nombre d'actions ayant droit de vote requis par la Loi et les Statuts et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception,
- la copie des lettres de convocation remises en main propre aux représentants de l'Unité Economique et Sociale,
- la copie des lettres de convocation des Actionnaires,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2014,
- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les Rapports du Commissaire aux Comptes,
- les Statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée et les pouvoirs,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la Loi et les Règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions requises.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire,
 - Pouvoirs en vue des formalités,
 - Questions diverses.

Le Président présente le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration. Puis il fait donner lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Antoine DE RIEDMATTEN de son mandat d'Administrateur et, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Brice CHASLES, demeurant 19 rue Saint James – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, en qualité d'Administrateur,

Et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 13 novembre 2014.

Le Président du Conseil d'Administration



10